



Vu son fils 1 semaine sur 6 mois, veut 1 mois et la mère refuse

Par **breizhafrilandes**, le **23/07/2013** à **09:50**

Bonjour, rnrnJe suis un jeune de 28 ans et à 27 ans j'étais le jeune homme le plus heureux de la terre quand mon fils est né. rnrn10 mois plus tard sa mère a décidé de repartir vivre dans sa région la région (la Bretagne ne lui a pas gagné). rnrnDepuis je lui court après, au début c'était pour reprendre notre vie de famille (en vint) et maintenant pour l'amour que j'ai besoin de donner à mon "lionceau". rnrn700km nous sépare, je travaille et je n'ai pu le voir que 1 semaine/6mois. De nationalité gabonaise, Financièrement je fais le nécessaire pour mon fils malgré mes revenus et ma santé (mutuelle, livret vie, pension (pourant pas encore passé devant un juge), compte bancaire, vêtement de temps en temps)rnrnLà je suis en arrêt 1 mois renouvelable pour inaptitude, je souhaite donc passer 1 petit mois avec notre fils et elle refuse que je passe plus de 1 semaine avec lui.rnOn est mm pas passé devant un juge, c'est elle qui prend cette décision et veut me l'imposer!rnrnElle dit que ce n'est pas bon pour l'enfant(18 mois) car il va perdre ses repère. rnJe dit que c'est qu'elle n'a pas envie de ressentir le manque de l'enfant pendant un mois et c'est maintenant qu'il faut habituer notre fils à être avec son père ou sa mère plusieurs semaines car c'est justement le moment de l'y habituer .rnrnDe l'aide s'il vous plait ... rnMon fils a besoin de moi , je le sens. Ma santé et les difficultés en matière d'emplois que l'on peut rencontrer actuellement ne me permettent pas de partir et investir dans un déménagement à 700 km d'ici....

Par **cocotte1003**, le **23/07/2013** à **12:47**

Bonjour, pour le moment la mère est dans son bon droit. Tant que le juge aux affaires familiales ne vous a pas accordé de droit de visite, la maman peut refuser tous contacts entre

vous et l'enfant. Vous n'êtes pas tenu de verser de pension alimentaire. Il vous faut donc saisir au plus vite le juge du tribunal du lieu de résidence de l'enfant, ceci avec ou sans avocat, cordialement

Par **breizhafrilandes**, le **23/07/2013 à 20:37**

Aujourd'hui on fait la prépa à l'accouchement avec madame (sinon on est limite pas "in"), on doit tenir la main de madame quand elle pousse sinon on est pas "in", on assiste la madame de AàZ après la naissance de NOTRE enfant et quand il y a séparation on dit que le gosse va perdre ses repère si il est séparé 1 moi de sa mère... il va devenir fou? ça va le rendre autiste? il va plus savoir marché? rnrnTous ce qu'on ne veut pas c'est angoisser la maman qui pour une va ressentir les manque de son enfant qu'elle avait auparavant enlevé à son père "de bon droit"... ça ne fait pas de mal d'être un peu à la place des autresrnrnMoi je ne veux pas arracher mon fils à sa mère (hors de question), je veux juste donner l'amour, le savoir, l'autorité et l'éducation qu'un père doit donner à son fils (ou sa fille)rnrnMerci pour les conseils